

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Cognac (16100)

Réponses de Serge Lebreton

— le 18/02/2020 à 10:10 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Plan vélo déjà proposé en 2014 et réaffirmé pour 2020

Action n°2 : je ne m'engage pas

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

L'adjoit à la voirie aura cette responsabilité et la population sera consultée dans le cadre des Conseils citoyens

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenue de Lattre de Tassigny - Boulevard Denfert Rochereau - Avenue Victor Hugo
Avenue Firino Martell - Rue de Pons
Boulevard de Paris
Rue Jean Jaurès - Boulevard de Chatenay

Redonner la place aux vélos et aux piétons dans le centre ville en supprimant l'usage de la voiture.

Création de parkings de covoiturage aux entrées de villes avec navette toutes les 1/2 h

Dans les quartiers matérialiser très nettement les pistes cyclables.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare, les écoles, collèges et lycées, les centres commerciaux, les lieux culturels (cinéma, théâtre...) et sportifs (piscine, stade...)

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Action n°7 : je suis indécis-e

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Tout est à faire !

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je suis indécis·e

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

30 là où c'est accidentogène et nécessaire

Action n°12 : je suis indécis·e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

La police veillera à ce que les entrées et sorties se passent en toute sécurité

Action n°14 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Conseils citoyens et les associations vélo

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF de Cognac
à la gare routière (place Gambetta)
sur la place d'Armes (marché), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trotinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°18 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°19 : je suis indécis·e

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 : je suis indécis·e

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°24 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 : je suis indécis·e

Créer une "journée sans voiture".

Action n°27 : je suis indécis·e

Créer une "fête du vélo".

Action n°28 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°29 : je suis indécis·e

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : auprès des acteurs de la filière Cognac par exemple.

Commentaires généraux

L'utilisation du vélo, dans le cadre d'un plan vélo, ne pourra être efficient que s'il s'intègre dans une urbanisation maîtrisée et intégrant systématiquement les déplacements doux et non polluants. Il faut donc réinventer le centre ville qui sera, à terme, réservé aux piétons et aux vélos. Il faudra donc repenser, végétaliser, arborer toutes les voies en matérialisant une voie centrale pour les véhicules à destination des résidents, des services d'urgence et des livreurs. Pour se faire, au-delà du déplacement intra-muros aux vélos, nous mettrons en place sur les parkings de covoiturage, des vélos à disposition pour les personnes se rendant sur Cognac, mais aussi des navettes toutes les 30 minutes qui conduiront ces visiteurs en ville, afin que les véhicules n'y pénètrent pas.